

ÇA PASSE
PAR MA COMMUNE

Cahier 3

Soutenir une économie sociale et solidaire



RESEAU
FINANCEMENT
ALTERNATIF



Oxfam
Magasins du monde

Dans ce cahier n°3 : Soutenir une économie sociale et solidaire

"L'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

- finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit,
 - autonomie de gestion,
 - processus de décision démocratique,
 - primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus."
- (Conseil Wallon de l'Economie Sociale, 1990)

Dans le vaste champ de l'économie sociale, nous avons choisis trois secteurs : l'insertion sociale, l'économie du réemploi et le financement alternatif. Ce choix a été opéré pour l'intérêt qu'ont les communes à soutenir ces secteurs et pour les moyens d'action dont elles disposent pour le faire.

ENSEMBLE POUR ALLER PLUS LOIN : SE FORMER, DÉBATTRE, AGIR

En publiant ce cahier, notre objectif est de vous proposer un support d'information, de formation,

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Avis, commentaires, questions, coups de gueule, coups de cœur, coups de main nous intéressent. Partage de ce qui se dit, de ce qui se fait. Le site www.capasseparmacommune.be est ouvert pour recueillir tout cela. Et le partager avec d'autres.

ÇA PASSE PAR MA COMMUNE

Cahier 1. **Choisir une consommation équitable ou éthique**

Cahier 2. **Choisir une consommation bio ou écologique**

Cahier 3. **Soutenir une économie sociale et solidaire**

Cahier 4. **Développer une coopération Nord-Sud**

Cahier 5. **Respecter un environnement local**

Cahier 6. **S'engager pour la planète**

Cahier 7. **Favoriser une démocratie locale participative**

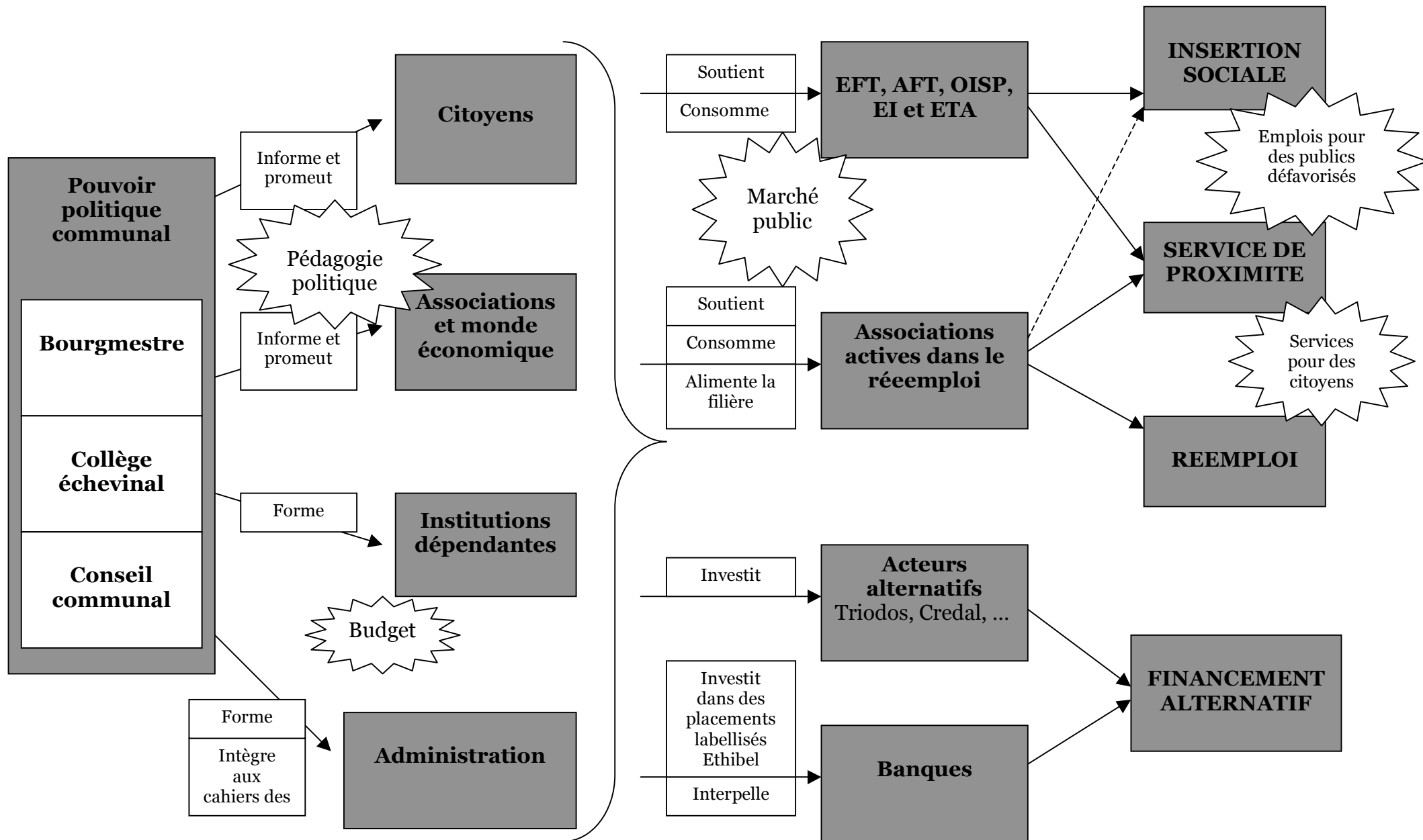
Cahier 3

Soutenir une économie sociale et solidaire

Un schéma	Page 3
Ma commune encourage l'insertion sociale	Pages 4 & 5
Ma commune encourage l'économie du réemploi	Pages 6 & 7
Ma commune encourage le financement alternatif	Pages 8 & 9
Ressources documentaires	Page 10 & 11
A l'affiche	Page 12

www.capasseparmacommune.be

Soutenir une économie sociale et solidaire



1. MA COMMUNE ENCOURAGE L'INSERTION SOCIALE

L'insertion socioprofessionnelle se définit comme un ensemble coordonné d'actions portant sur l'accueil, la mise à niveau, la formation professionnelle et la création d'emploi pour des publics peu qualifiés ou en difficultés. En Région Wallonne et à Bruxelles, ces missions sont confiées à divers opérateurs. Les organismes centrés sur la formation sont des ASBL tandis que ceux qui sont centrés sur l'insertion professionnelle peuvent avoir un statut de SCRL FS (Société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale) ou d'ASBL (comme les Entreprise de Travail Adapté).

Les acteurs de formation

Il s'agit des entreprises de formation par le travail (EFT) et les organismes d'insertion socioprofessionnels (OISP) en Région wallonne, les associations de formation par le travail (AFT) en Région bruxelloise.

Au début des années 80, la croissance du chômage et la montée de l'exclusion sociale provoquent la naissance de multiples initiatives associatives visant la formation et l'insertion de personnes précarisées : alphabétisation, actions communautaires, parfois spécialement destinées à des personnes immigrées, ou issues du Quart-Monde, ou s'adressant à des femmes, activités culturelles, éducation permanente, etc.

La Région Wallonne a défini cinq objectifs prioritaires pour les projets d'insertion sociale :

- L'insertion socioprofessionnelle des publics en difficulté, des personnes incarcérées et des demandeurs d'emploi peu qualifiés;
- La formation continuée faite à distance;
- La préparation professionnelle en vue de la création d'emploi;
- L'information sur les formations et l'emploi;
- La formation continuée des formateurs.

Les **EFT et AFT** sont fondées sur un postulat pédagogique : les stagiaires ont vécu un rapport tellement difficile avec l'école qu'ils ne souhaitent en aucune manière renouveler cette expérience. La pédagogie s'appuie sur une interaction entre apprentissages théoriques et apprentissages en situation réelle de travail. Un accompagnement psychosocial est également assuré par l'EFT. La formation a donc pour but l'acquisition de compétences suffisantes pour être en mesure de postuler un emploi ou pour accéder à une formation qualifiante. Comme l'intitulé l'indique, l'apprentissage est centré sur la pratique du métier en question. Les EFT vendent donc des biens ou des services mais les stagiaires ne sont pas pour autant assimilés à des travailleurs.

Les stagiaires ne peuvent être porteur du certificat d'enseignement secondaire inférieur. Ils peuvent être chômeur de longue durée ou réintégrer le marché de l'emploi (3 ans sans activité professionnelle ni perception d'allocations de chômage, d'attente ou d'interruption), dépendre du revenu d'intégration ou être sans ressources, ...

Les OISP recouvrent une réalité très hétérogène : alphabétisation, formation qualifiante, action dans les prisons ou à l'égard de toxicomanes, préparation de projets d'emploi,...

Les OISP accueillent des publics similaires aux EFT. Leur action est cependant plus limitée dans le temps. Le profil du public en formation est limité aux personnes détentrices au mieux du diplôme d'enseignement secondaire supérieur. Les OISP ne sont pas centrées sur une activité de type économique.

Actuellement, une centaine d'opérateurs de formations par le travail sont agréés en Région wallonne et 6 AFT sont agréées en Région bruxelloise. Au total, plus de 3.000 stagiaires sont occupés en permanence, encadrés par environ 700 permanents. Le taux de réussite, (emploi ou suivi d'une formation qualifiante à la sortie) se situe généralement entre 40 et 50 %.

Les acteurs de mise à l'emploi

Les **entreprises d'insertion** (EI) visent à créer de l'emploi pour des publics à risques. Il s'agit de faire accéder les personnes en insertion au monde du travail dont elles sont souvent exclues.

Les **entreprises de travail adapté** (ETA) génèrent des postes de travail durable destinés à un public handicapé. D'autres opérateurs sont les partenaires quotidiens des organismes d'insertion socioprofessionnelle (missions locales, missions régionales, FOREM, CPAS, ...).

Les propositions d'actions pour les communes

La commune, comme acteur politique de proximité, est en contact permanent avec des publics défavorisés et avec les acteurs socio-économiques locaux. Elle se positionne donc comme un acteur clé du secteur de l'insertion sociale. La mise en réseau, la diffusion d'information ou l'octroi de marchés publics sont autant de moyens dont dispose la commune pour soutenir l'insertion sociale, secteur dans lequel elle a tout à gagner.

- **1.1 Promouvoir les initiatives d'insertion sociale**
 - 1.1.1. Utiliser les outils de communication à la disposition de la commune pour diffuser des informations concrètes sur les acteurs d'insertion sociale.
 - 1.1.2. Promouvoir, auprès des citoyens, des associations et du monde économique, la consommation des biens et services fournis par les acteurs locaux d'insertion sociale.
 - 1.1.3. Ouvrir des événements existants aux acteurs locaux d'insertion sociale.
- **1.2 Appuyer l'insertion sociale**
 - 1.2.1 Conclure des accords de partenariat ou des contrats avec des acteurs locaux d'insertion sociale.
 - 1.2.2 Mettre à disposition des espaces communaux à destination des initiatives locales d'insertion sociale.
- **1.3 Soutenir l'insertion sociale via la consommation communale**
 - 1.3.1 Consommer des biens et services fournis par les acteurs locaux d'insertion sociale.
 - 1.3.2 Proposer à l'administration et aux institutions dépendantes de consommer des biens et services fournis par les acteurs locaux d'insertion sociale.
 - 1.3.3 Intégrer des critères relatif à l'insertion sociale dans les cahiers des charges des marchés publics locaux.
 - 1.3.4 Former le personnel de l'administration et des institutions dépendantes sur les possibilités existantes de soutien de l'insertion sociale via les marchés publics.
 - 1.3.5 Diffuser systématiquement les appels d'offres publics locaux auprès des acteurs de l'insertion sociale de la commune.

Pour en savoir plus

- Ecosoc, le carrefour de l'économie sociale : www.econosoc.be
- Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises : www.saw-b.be

2. MA COMMUNE ENCOURAGE L'ÉCONOMIE DU RÉEMPLOI

Le réemploi, c'est donner une seconde vie à des objets inutilisés. C'est diminuer ses déchets en appliquant la règle des 3R : réduire, réutiliser et recycler, dans cet ordre de priorité. A la place d'être jetés à la poubelle, certains objets sont récupérés et leur durée de vie est prolongée. Réemployer, c'est réduire ses déchets, réduire donc le coût et l'impact écologique de leur traitement. Nous économisons ainsi de précieuses ressources.

Parmi les différents types de circuits de réemploi possibles, on trouve les entreprises d'économie sociale. Ces organisations, qui récupèrent, collectent, trient, réparent et revendent nos objets inutilisés, créent de l'activité économique solidaire. Elles donnent accès à une formation et au marché du travail à des personnes peu qualifiées et permettent à certains publics de se fournir à prix réduit. En outre, certaines organisations, grâce à l'argent généré par cette activité, soutiennent des projets de développement dans des pays du Sud.

Le secteur du réemploi rencontre une série de difficultés :

- Les consommateurs méconnaissent les acteurs de l'économie du réemploi. Ils manquent d'informations concrètes sur les possibilités de réemploi des objets qu'ils n'utilisent plus et sur les possibilités de se fournir en objets de seconde main.
- La collecte, le tri, le traitement et l'élimination des objets qui ne peuvent être récupérés ont un coût. Ces coûts de collecte, de traitement et d'élimination sont pris actuellement en charge par les organisations elles-mêmes, bien que la gestion des déchets soit une prérogative des pouvoirs publics.

Si la plupart des biens peuvent faire l'objet de réemploi, quatre filières sont fortement développées en Wallonie et à Bruxelles : les électroménagers, les encombrants (meubles), le textile (vêtements) et l'informatique. Il existe également des filières de réemploi pour les vélos, les bouchons de liège ou les cartouches d'imprimantes.

Un exemple, les vêtements de seconde main

En Belgique, le réseau « Ressources » regroupe 12 associations actrices en matière de réutilisation et de recyclage du textile. Il s'agit d'Oxfam-Magasins du monde, Oxfam-Solidarité, De Bouche à Oreille, Convivial, L'Eglantier, Emmaüs, Fondation Espoir d'Afrique, La Fourmilière, Les Petits Riens, La Poudrière, Terre et Yaka.

Ces associations ont reçu le label Solid'R qui assure que les vêtements donnés ou achetés profitent à des entreprises d'économie sociale. Ce label garantit que les organisations adhérentes respectent :

- Une éthique d'économie sociale. L'économie sociale relève de la lutte contre les causes de l'exclusion et de la pauvreté, et pas uniquement contre leurs conséquences.
- Une éthique et une transparence des moyens mis en oeuvre. Les membres s'engagent à une rigueur quant aux modes de collecte des dons, à la gestion de leur comptabilité et à son accessibilité aux travailleurs et aux donateurs.
- Un engagement à se soumettre à un contrôle indépendant. L'organisme certificateur indépendant ETHIBEL vérifie régulièrement la concordance entre les pratiques de ces organisations et les critères de la charte.

Chaque année, ces associations collectent 13.000 tonnes de textiles, ce qui revient à 2,9 kg/ habitant (à Bruxelles et en Wallonie). 10% du tonnage de textile récupéré est "revendable" (1.300 tonnes). Ce textile est ainsi détourné de l'incinérateur et de la décharge. Ce n'est pas rien quand on sait que les déchets textiles sont difficiles à éliminer.

La difficulté principale rencontrée par ces associations est essentiellement un manque de qualité des vêtements récoltés à la source. En effet, certains consommateurs peu scrupuleux éliminent une partie de leurs poubelles, devenues payantes, ou des vêtements invendables via les réseaux de collecte des entreprises d'économie sociale. Ces dernières se voient contraintes de supporter des coûts supplémentaires de collecte, tri, transport et élimination des déchets.

Quelques acteurs de l'économie du réemploi

Oxfam-Magasins du monde est une organisation active dans le secteur du vêtement de seconde main. La collecte, le tri et la vente sont effectués principalement par des bénévoles actifs dans 40 magasins en Wallonie et à Bruxelles. Par la vente de vêtements de seconde main, Oxfam-Magasins du monde permet à certains publics au Nord de s'habiller décentement à prix réduit. De plus, une partie de l'argent généré par cette activité (1 euro sur 5) permet de soutenir financièrement des projets de développement Oxfam dans des pays du Sud.

Le **réseau Ressources** fédère l'ensemble des acteurs d'économie sociale de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale qui reçoivent, récoltent, trient, réparent, recyclent et revendent des objets et produits auxquels ils redonnent vie. Leurs actions de terrain (la prévention, la collecte sélective et le traitement de produits en fin de vie) contribuent à la sensibilisation de tous à l'utilité du réemploi de produits de consommation et préviennent la production de déchets. Les coordonnées des membres du réseau Ressources sont disponibles sur le site internet www.res-sources.be.

Oxfam-Solidarité est une ONG qui a développé des activités de réemploi d'ordinateurs, de livres, de meubles et de vêtements de seconde main dans 26 magasins en Belgique. Grâce à son activité, Oxfam-Solidarité fournit du matériel de bureau à bas prix à des associations, soutient des organisations partenaires dans 35 pays du Sud et expédie dans le cadre des aides d'urgence des lots textiles adaptés aux besoins des populations.

Les propositions d'actions pour ma commune

- **2.1 Promouvoir les initiatives de réemploi**
 - 2.1.1 Utiliser les outils de communication à la disposition de la commune pour diffuser des informations concrètes sur les acteurs du réemploi.
 - 2.1.2 Promouvoir, auprès des citoyens, des associations et du monde économique, la consommation des biens fournis par les acteurs locaux du réemploi.
 - 2.1.3 Ouvrir des événements existants aux acteurs locaux de l'économie du réemploi.
- **2.2. Appuyer l'économie du réemploi**
 - 2.2.1 Supporter financièrement ou matériellement la collecte, la prise en charge et le traitement environnemental des déchets textiles (90 % de la récolte).
 - 2.2.2 Mettre à disposition des locaux au service des acteurs de l'économie du réemploi.
 - 2.2.3 Développer des partenariats avec des acteurs du réemploi sur le service d'enlèvement des "encombrants" ou d'autres déchets (par exemple les déchets verts).
- **2.3. Réemployer**
 - 2.3.1 Consommer des biens fournis par les acteurs locaux du réemploi.
 - 2.3.2 Alimenter la filière du réemploi avec son matériel (meubles, informatiques, ...).
 - 2.3.3 Proposer à l'administration et aux institutions dépendantes de consommer des biens fournis par les acteurs locaux du réemploi.
 - 2.3.4 Proposer à toutes les institutions de la commune d'alimenter la filière du réemploi avec son matériel (meubles, informatiques, ...).
 - 2.3.5 Intégrer des critères de soutien de l'économie du réemploi dans les cahiers des charges des marchés publics locaux.
 - 2.3.6 Former le personnel de l'administration et des institutions dépendantes sur les possibilités existantes de soutien du secteur du réemploi via les marchés publics.
 - 2.3.7 Diffuser systématiquement les appels d'offres publics locaux auprès des acteurs du réemploi.
 - 2.3.8 Développer et renforcer des organismes de prêt (bibliothèque, ludothèque, ...).

Pour en savoir plus

- Le réseau Ressources : www.res-sources.be
- Oxfam-Magasins du monde : www.madeindignity.be
- Oxfam-Solidarité : www.oxfamsol.be
- Le réseau éco-consommation : www.ecoconso.be

3. MA COMMUNE ENCOURAGE LE FINANCEMENT ALTERNATIF

L'argent peut changer le monde ! L'épargne placée dans une banque en Belgique a un impact sur les travailleurs des maquiladas d'Amérique Centrale, les victimes des mines anti-personnelles du Cambodge, mais également sur l'accès au crédit aux personnes surendettées ou au chômage.

Ces vingt dernières années ont vu l'émergence d'une financiarisation intense de l'économie, mettant - malheureusement - en exergue la formidable puissance que l'acte de placer son argent peut avoir, sans que nous en mesurions toujours les conséquences à l'échelle individuelle.

Les banques et les placements éthiques

Pour les entreprises, le financement (que ce soit par actions, obligations ou par le crédit) est évidemment le nerf de la guerre. Ceux qui détiennent l'argent peuvent influencer le devenir d'une entreprise par les exigences qu'ils peuvent avoir et imposer dans les organes de gestion, notamment l'assemblée générale ou tout simplement en refusant l'accès au financement.

Si les marchés financiers sont excessivement fragmentés, certains acteurs institutionnels commencent peu à peu à prendre conscience de leur pouvoir sur la gouvernance d'une entreprise, mais également sur sa politique sociale, son respect des normes et traités internationaux, son impact sur l'environnement, ... Pensons notamment au Fonds Calpers (qui gère la pension des fonctionnaires de Californie) qui est en train de presser les entreprises où il investit à ne pas sur-payer leurs dirigeants.

Si des épargnants prennent peu à peu conscience de l'impact de leur placement, on peut envisager que les entreprises, face à des difficultés de trouver des fonds ou des crédits ou face à des exigences imposées au travers de ces financements, soient contraintes de faire évoluer leurs comportements.

L'éthique des banques

Les banques sont des entreprises comme les autres, avec des objectifs de chiffre d'affaire et de « retour sur investissements » pour les actionnaires. Elles sont également, vu la bancarisation de notre société, un acteur incontournable de l'inclusion sociale. Pouvoir disposer d'un service bancaire de base (un compte, une carte de paiement, des possibilités de virement, ordre permanent, etc.) est déterminant pour avoir accès à des services tels que le gaz, l'électricité, le téléphone. Heureusement, alors que les banques pratiquent manifestement de l'écroulement de clientèle, la loi de 2003 sur le service bancaire universel a été adoptée par le Parlement.

Plus compliqué est l'accès au crédit pour créer son emploi ou simplement pour faire face à des besoins essentiels (mobilité, travaux dans l'habitation, santé, ...). Difficile en effet de reprocher à un organisme de crédit de refuser un financement, alors que celui-ci peut s'avérer trop risqué. Mais au-delà de cet argument, il semble qu'il s'agisse parfois de règles qui empêchent les banques d'accéder à la demande d'un client. Ces règles ont pour conséquence d'écarter des gens capables de rembourser un crédit, alors que celui-ci serait pourtant déterminant pour leur dignité ou leur avenir.

La spéculation financière

La globalisation de l'économie et, en particulier, des marchés financiers ont permis une totale liberté de circulation des capitaux. La liberté pratiquement incontrôlée de circulation des capitaux a également mené au développement et à la croissance illimitée de flux de capitaux spéculatifs. La volatilité de ces flux rend les marchés financiers instables, augmente les déséquilibres sociaux et économiques et menace les investissements productifs.

La globalisation des marchés financiers a mené, ces dix dernières années, à une série de graves crises financières (la crise bancaire européenne en 1992-93, du Sud-Est asiatique en 1997-98, la crise russe en 1998, la crise « samba » au Brésil en 1999, etc.). Ces débâcles financières frappent de plein fouet les économies réelles et entraînent dans le sillage de dramatiques crises sociales.

Pour enrayer la spéculation destructrice, l'idée circule depuis plus de 30 ans d'instaurer une taxe, même minimale (0,01%) sur les principales transactions financières. La Belgique (en juillet 2004) et d'autres pays européens comme la France ont adopté des lois qui instituent le principe d'une telle taxe (dite taxe Tobin). Malheureusement, cette taxe n'entrera en vigueur que quand tous les autres pays de la zone Euro en auront fait de même !

Les propositions d'actions pour ma commune

Dans la mesure où la tutelle permet des placements comme des Sicav à condition qu'ils soient garantis, dans la mesure également où des communes ont déjà ouvert la voie en travaillant avec la banque éthique hollandaise Triodos, les conseils et les receveurs communaux ont la possibilité d'utiliser le levier des réserves de trésorerie communales pour faire évoluer ces différents aspects.

• 3.1 Information des citoyens

- 3.1.1. Ma commune se soumet à une évaluation externe relative à l'intégration de normes sociales et environnementales dans sa politique d'investissement de l'argent public.
- 3.1.2. Ma commune transmet, en toute transparence, les informations sur l'engagement et l'utilisation de l'argent public
- 3.1.3. Ma commune sensibilise les citoyens à la finance éthique et solidaire en distribuant le trimestriel FINANcité (www.financite.be).

• 3.2. Interpellation des acteurs financier et bancaire sur leurs pratiques

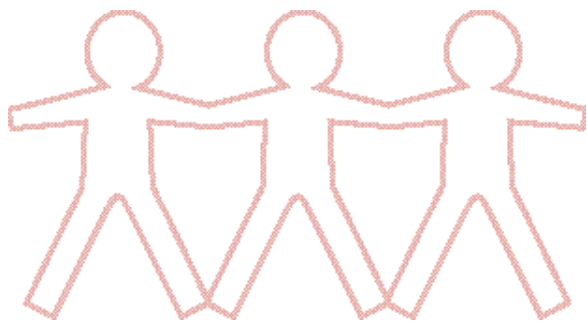
- 3.2.1 Ma commune interpelle son partenaire bancaire/financier pour obtenir de lui de la transparence quant à la manière dont il investit l'argent qui lui est confié, notamment en matière d'armement interdit par des traités ou de tout autre type d'activités que la commune estime contraire aux valeurs qu'elle veut afficher.
- 3.2.2 Ma commune interpelle son partenaire bancaire sur la manière dont celui-ci traite les demandes de service universel, des demandes de petits montants de crédit, des demandes par des personnes précarisées, etc. en particulier en se basant sur les informations procurées par les acteurs sociaux de la commune comme le CPAS.
- 3.2.3 Ma commune interroge son partenaire financier sur le financement qu'il met à la disposition des entreprises locales pour contribuer au développement local.
- 3.2.4 Ma commune évite d'investir de l'argent de manière spéculative, interpelle sa banque sur la politique en la matière.

• 3.3. Investissement dans le financement alternatif

- 3.3.1 Ma commune et les organismes dans lesquels la commune est représentée placent leur argent (court terme) sur des comptes d'épargne éthique et solidaire, qui financent des projets actifs dans l'environnement (énergies renouvelables, alimentation bio, ...), la culture et l'économie sociale (finalité autre que le profit, insertion socio-professionnelle, coopérative, ...)
- 3.3.2 Ma commune et les organismes dans lesquels la commune est représentée placent leur argent (long terme) dans des Sicav ou des fonds éthiques et solidaire, c'est-à-dire évaluées comme telles par un organisme de notation éthique indépendant (plutôt que par la banque elle-même, moins exigeante...) comme Ethibel en Belgique et si possible, parmi les plus performantes sur l'échelle éthique. Des fonds obligataires éthiques ont d'ailleurs été mis sur pied à l'attention d'acteurs institutionnels comme les communes.
- 3.3.3 Ma commune et les organismes dans lesquels la commune est représentée ne contractent qu'avec des entreprises qui adoptent une stratégie d'investissement qui prend en compte les aspects éthiques, sociaux et environnementaux.
- 3.3.4 Ma commune et les organismes dans lesquels la commune est représentée participent aux assemblées générales des entreprises dans lesquelles elle investit, en vue de promouvoir une gestion sociale et environnementale des celles-ci.
- 3.3.5 Ma commune examine dans quelle mesure elle peut encourager le développement d'acteurs alternatifs comme Crédal sur le territoire communal.

Pour en savoir plus

- Le site de la finance citoyenne : www.financite.be
- Credal : www.credal.be
- Le Réseau Financement Alternatif : www.rfa.be
- Ethibel : www.ethibel.be



Mons : des idées

« Des projets et de la qualité » a-t-on envie de rajouter au slogan de la ville de Mons après un passage par trois entreprises situées dans ses alentours.

Quelles aient 25, 15 ou 8 ans, Au Four et Au Moulin, Droit et Devoir et le Quinquet impressionnent par leur fourmillement d'idées et de projets et leur envie d'offrir des produits de haute qualité.

Au Four et Au Moulin



L'idée est née dans la cuisine de Renée Bourlet, enseignante particulièrement sensibilisée aux problèmes de la jeunesse et, depuis 1990, responsable de l'asbl : créer un projet pédagogique et social avec pour objectif la formation et la réinsertion socio-professionnelle des personnes en difficulté. Cette idée a, depuis lors, fait un sacré bout de chemin. Après un démarrage assuré par des bénévoles et financé au moyen de fonds propres et de dons, Au Four et Au Moulin est aujourd'hui une EFT qui forme 80 stagiaires à trois métiers différents : bou-

langer, vente au comptoir et employé polyvalents. Et au vu de tous les projets dont elle bouillonne, l'asbl n'est certainement pas prête de s'arrêter en si bon chemin.

Suite à l'appel à projets « Services de Proximité » de la Fondation Roi Baudouin, l'entreprise a donné naissance en 2003 à l'asbl : « Les P'tits Fours » qui accueillent 16 bout'chous de 0 à 3 ans. Agréée par l'ONE, elle ouvre ses portes plus spécifiquement aux enfants de personnes précarisées ou en insertion professionnelle.

Pour valoriser tout le travail fourni, l'asbl s'est lancée en juin 2002 dans une démarche Qualité. L'objectif était d'aider à clarifier les tâches et les fonctions de chacun, à structurer le fonctionnement et la communication entre les équipes de travail, à améliorer le circuit des processus achats matières premières-stock-fabrication-vente, à clarifier les processus pédagogiques et à fluidifier le parcours des stagiaires en formation vers d'autres segments du Parcours d'Insertion.

Après deux années d'acquisition des réflexes « qualité », Au Four et Au Moulin a obtenu en juin 2004 la certification ISO 9001 : 2000 pour l'ensemble de ses activités, tant pour son secteur de la Formation que pour la Production. Une première pour une EFT et qui vient compléter la reconnaissance déjà offerte par la ville de Mons au travers de son prix Mercure de l'entreprise 2003.

Une reconnaissance largement compréhensible au vu de tout le travail humain réalisé quotidiennement mais surtout de la qualité et la succulence de leur produits : pain à base de farines de

pays sélectionnés et fabriqué selon les méthodes traditionnelles et surtout pâtisseries familiales. Attention aux gourmands : s'il est facile de rentrer chez Au Four et Au Moulin, il est beaucoup plus difficile d'en ressortir !

*Adresse et contact : Renée Bourlet
Chaussée de Roeulx, 331a • 7000 Mons
Tél : 065 33 56 45
service.admin@afam.be • www.afam.be*

Au Four et Au Moulin :

**Statut : asbl
Date de création : 1990
Secteur : Boulangerie-pâtisserie (formation, production et vente au comptoir), employé polyvalent et crèche.**

Le Quinquet

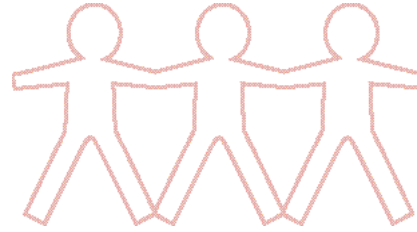


Créé en 1979 à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin et du CPAS de Soignies, le Quinquet a la particularité d'abriter deux entités : une EFT et un Centre d'Expression et de Créativité (CEC). Si l'objectif premier du Quinquet a été de mettre sur pied des activités créatives et récréatives pour les enfants de milieux défavorisés, le besoin de réinsertion professionnelle des parents qui participaient aux animations pour leurs enfants fut rapidement exprimé. L'asbl devient donc en 1987, parallèlement à l'activité pour enfants, une entreprise d'apprentissage professionnel (ancienne EFT).

Depuis lors, les synergies entre les deux



et du cœur...



« pôles » sont constantes et bien visibles. Les monstres en papier mâché des enfants trônent dans les bureaux de l'EFT, la mare au fond du jardin est un projet commun au CEC et à la formation d'éco-cantonnier et le personnel d'un côté n'hésite pas à donner un coup de main à l'autre en période de rush.

Le but du CEC est par ailleurs de « tout mettre en œuvre afin que des enfants ayant vécu l'échec ne viennent frapper à la porte de l'EFT dans 5 à 10 ans ». Les moyens pour réaliser cet objectif sont nombreux : école de devoirs, ateliers créatifs, séjour résidentiel, etc. Mais à travers ces diverses activités, c'est surtout tout un travail pédagogique et d'éducation à la citoyenneté et à l'autonomie que met en place l'équipe du Quinquet. Ce travail est également à la base du projet de l'EFT, qui vise bien au delà de la formation professionnelle une réinsertion globale de l'individu. Les stagiaires sont ainsi associés à la « vie d'entreprise » du Quinquet où les principes de solidarité, de compréhension, d'échange et d'écoute ont toute leur place.

Le Quinquet offre aujourd'hui des formations dans huit secteurs différents : la menuiserie, la peinture, la plomberie, les éco-cantonniers, la cuisine et la petite restauration, la gestion de magasins (le Quinquet dispose d'un magasin de seconde main) et le repassage.

Adresse et contact : Alain Laby
Rue de Neufvilles, 15 • 7060 Soignies
Tél : 067 33 37 73 • le_quinquet@yahoo.fr

Le Quinquet en bref

Statut : asbl
Date de création : 1979
Secteur : Construction, services de proximité, activités créatives pour enfants, écoles de devoirs.

Droit et devoir



Récompensée, par le prix Roger Vanthournout en 2002, le prix Mercure de la ville de Mons en 2003, section commerce et nommé pour le prix biennal de l'entreprise d'économie sociale marchande de la Sowecsom. Droit et devoir n'est plus une inconnue dans le monde de l'économie sociale. Depuis maintenant presque 9 ans, l'EFT a développé son activité sur différents domaines en lien avec les nouvelles technologies et le respect de l'environnement : le démantèlement et le recyclage de matériel informatique, des formations d'initiation à l'informatique, Internet et bureautique, une formation d'assemblage d'ordinateurs, etc. Le matériel reconditionné par les stagiaires est vendu en seconde main aux particuliers dans le magasin de l'association.

« Des ordinateurs jetés pour former ceux que la société a rejeté ». Le projet pédagogique mis en place par Droit et Devoir se décline sous la forme de trois modules : une première période de 6 mois est consacrée à la resocialisation et à la préformation. Vient ensuite une seconde période de 6 mois pendant laquelle les stagiaires suivent une formation technique via le travail avec les clients et les machines. Enfin, ils ont pendant 140 à 180 heures des cours en gestion, droit, comptabilité, etc. Au cours de la formation, l'entreprise œuvre aussi à une meilleure insertion sociale des stagiaires et les encourage à reprendre une formation

qu'alifiance après leur stage, à élaborer un projet de vie et à se réintégrer dans le tissu social. Plus qu'un lieu de formation au travail, l'EFT se veut donc un véritable espace de construction de soi.

Afin de compléter son parcours d'insertion, Droit et devoir va créer une entreprise à finalité sociale en partenariat avec le groupe Galloo dans le secteur du démantèlement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et particulièrement dans le démantèlement des écrans d'ordinateurs et des téléviseurs. Cette société à finalité sociale, née d'un partenariat entre le secteur privé et de l'économie sociale, permettra à terme la création de treize emplois additionnels.

Depuis 2001, l'asbl a également mis sur pied une école de consommateurs. Une dizaine d'ateliers par an visent ainsi à sensibiliser les stagiaires mais également le grand public à des questions telles l'alimentation équilibrée, une animation sur le surendettement ou l'énergie solaire. Enfin, Droit et devoir a entrepris une démarche qualité qui devrait aboutir début 2005 sur la certification EMAS et d'ici un an sur la certification ISO 9001.

Adresse et contact :
Rue du Fish Club, 6 • 7000 Mons
Tél : 065 37 42 68 • info@droitetdevoir.com
info.sam@yucum.be • www.droitetdevoir.com

Droit et devoir en bref :

Statut : asbl
Date de création : 1996
Secteur : Vente de matériel informatique neuf et seconde main, reconditionnement de matériel informatique obsolète et formation par le travail.



**ÇA PASSE
PAR MA COMMUNE**

**des actions locales pour
un développement
durable et équitable**

Des achats équitables ou éthiques
Une consommation bio ou écologique
Une économie sociale et solidaire
Une coopération Nord-Sud
Des engagements pour la planète
Le respect de l'environnement
Une démocratie locale participative